

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille huit, le huit avril, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, convoqué le deux avril 2008, s'est réuni à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de Mr MELLET.

ETAIENT PRESENTS

. les délégués titulaires

MM. THEBAULT, BERTAU, JOUADE, BRIAND, HILLIGOT, BROSSAULT, RENAULT, FERRE, LECLERC, GENDROT, PEUVREL, GOURMAUD, DESHOUX, DERVAL, MARTIN, EON, BEAUJOUAN, TROUBOUL, DUTEMPLE, LEGUEDE, GARDAN, GUYOT, KAZMIERCZAK, TULANE, CALVEZ, BOURASSEAU, BRIZARD, HAISSANT, ADAM, RINFRAY, PLARD, MELLET, KERIBIN, DUPONT, FERRARI, THELOHAN, PAIZEE, LALANDE, CHEDMAIL, BEAUFILS, BARREL, LAINE, LANDEL, LOUIS, PILARD, DENIEL, MENARD, MOUTEL, GUIHEUX, GELDREICH .

. pouvoir

M. THEBAUD à M. MENARD

formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. THEBAUD (représenté excusé) .

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION

Mme DINDAULT	Directrice des Services de la Communauté de Communes
Melle MOREL	Adjointe à la directrice
Mme ROBERT	Animatrice Multimédia

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de : ---

M. GELDREICH et PLARD ont été nommés Secrétaires de séance .

*** ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU ***

Le Conseil de Communauté a procédé à l'élection des Membres du Bureau dont la composition est fixée à l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes .

Sont élus ⇨

- Président
Mr MELLET Yvon
Maire de TEILLAY
Réfèrent pour le développement économique
- 1^{er} Vice-Président
Mr GENDROT Daniel
Maire de CREVIN
Réfèrent pour les moyens généraux
- 2^{ème} Vice-Président
Mr THEBAULT Yves
Maire de BAIN DE BRETAGNE
Réfèrent pour le lien social et les solidarités
- 3^{ème} Vice-Président
Mr MENARD Gilbert
Maire du SEL DE BRETAGNE
Conseiller Général du canton du SEL DE BRETAGNE
Réfèrent pour l'Enfance et la Jeunesse
- Membres
Mr LANDEL Gilbert
Maire du PETIT FOUGERAY
Réfèrent pour l'environnement

Mr DERVAL Patrick
Maire d'ERCE EN LAMEE
Réfèrent pour le développement touristique

Mr KAZMIERCZAK Laurent
Maire de PANCE
Réfèrent pour le développement culturel

Mr TROUBOUL Jean-Paul
Adjoint au Maire de MESSAC

*** MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ***

L'article 5 des statuts de la Communauté de Communes indique dans son premier paragraphe, que :

Le Conseil de Communauté élit parmi ses membres, un Bureau composé de : un Président, trois Vice-Présidents et quatre Membres .

Compte tenu de l'évolution de la Communauté de Communes, et de l'accroissement de ses compétences, il est envisagé d'élargir le nombre de Vice-Présidents, et d'augmenter le nombre de personnes constituant le Bureau .

Ceci implique, en l'occurrence, d'engager une modification des statuts passant par :

- une délibération de la Communauté de Communes proposant une nouvelle composition du Bureau
- une délibération de chacun des Conseils Municipaux approuvant cette modification de statuts
- un arrêté de Monsieur le Préfet entérinant la modification des statuts

Ainsi, il peut être proposé la nouvelle formulation suivante pour la composition du Bureau, permettant de laisser possible toute évolution à venir de cette instance sans avoir à passer forcément par une nouvelle modification des statuts ⇒

Le Conseil de Communauté élit parmi ses membres, un Bureau composé de : un Président, des Vice-Présidents dans la limite de 30 % de l'effectif de l'assemblée communautaire, ainsi que de Membres . Il revient à l'organe délibérant de se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents et de Membres du Bureau .

Cette formulation est appelée à remplacer le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts actuels de la Communauté de Communes .

Ainsi, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, dans un premier temps, sur cette modification de statuts qui sera ensuite soumise à l'avis de chacun des conseils municipaux .

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts telle que présentée préalablement, relative à la composition du Bureau .

*** CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 22,

Considérant le rôle de la commission d'appel d'offres qui consiste à attribuer certains types de marchés,

Le Président propose de constituer cette commission d'appel d'offres, à caractère permanent, et composée de :

- le Président de la Communauté de Communes
- 5 délégués du Conseil Communautaire

Il y a également lieu de désigner 5 membres suppléants .

L'élection de ces membres s'effectue sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel .

Le Conseil Communautaire procède alors à l'élection, à bulletin secret, des membres de la commission d'appel d'offres .

Nombre de votants : 51

Sont élus ⇒

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Mr GENDROT Daniel	51 voix	Mme MOUTEL Annie	51 voix
Mr THEBAULT Yves	51 voix	Mr BRIZARD Philippe	51 voix
Mr DERVAL Patrick	51 voix	Mr JOUADE François	51 voix
Mr LANDEL Gilbert	51 voix	Mr BARREL Bruno	51 voix
Mr MENNARD Gilbert	51 voix	Mr PILARD François	51 voix

*** CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ***

Le Président propose de constituer les commissions permanentes de la Communauté de Communes .

Conformément à l'article L. 5211-1 renvoyant à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est à noter que le Président de la Communauté de Communes assure la présidence de droit de toutes les commissions .

D'autre part, lors de la première réunion de chacune des commissions, celles-ci désignent un responsable qui peut les convoquer et les présider .

Les élections portant sur chacune des commissions ont lieu à scrutin secret .

1° Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nombre de votants : 51

Sont élus :	JOUADE François	51 voix
	CALVEZ Jean-Paul	51 voix
	LEGUEDE Laëtitia	51 voix
	BOURASSEAU Eric	51 voix
	PILARD François	51 voix
	PLARD Bruno	51 voix
	GELDREICH Jean	51 voix
	LALANDE Patrick	51 voix
	TROUBOUL Jean-Paul	51 voix

2° Commission : ENVIRONNEMENT

Nombre de votants : 51

Sont élus :	LANDEL Gilbert	51 voix
	TULANE Jean	51 voix
	RINFRAY Guy	51 voix
	DUTEMPLE Jean-Marie	51 voix
	GARDAN Christine	51 voix
	MARTIN Rémy	51 voix
	GOURMAUD Stéphane	51 voix
	LECLERC Jean-Yves	51 voix
	ADAM Joël	51 voix
	PAIZEE Charles	51 voix
	RENAULT Christian	51 voix
	BEAUFILS Gérard	51 voix
	LAINÉ Paul	51 voix

3° Commission LIEN SOCIAL ET SOLIDARITES

Nombre de votants : 51

Sont élus :	THEBAULT Yves	51 voix
	DUPONT Alain	51 voix
	DUTEMPLE Jean-Marie	51 voix
	THELOHAN Patrick	51 voix
	BARREL Bruno	51 voix
	PLARD Bruno	51 voix
	GARDAN Christine	51 voix
	LECLERC Jean-Yves	51 voix
	MENARD Gilbert	51 voix
	PILARD François	51 voix

4° Commission ENFANCE - JEUNESSE

Nombre de votants : 51

Sont élus :	MENARD Gilbert	51 voix
	BERTAUX Thérèse	51 voix
	DESHOUX Yvette	51 voix
	MOUTEL Annie	51 voix
	DUPONT Alain	51 voix
	LEGUEDE Laëtitia	51 voix
	BERTIN Isabelle	51 voix
	LE MARRE Gaëlle	51 voix

DETRICHE Véronique 51 voix

5° Commission DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Nombre de votants : 51

Sont élus :	DERVAL Patrick	51 voix
	KERIBIN Nicole	51 voix
	LANDEL Gilbert	51 voix
	FERRE Alain	51 voix
	DUTEMPLE Jean-Marie	51 voix
	CHEDMAIL Constant	51 voix
	TROUBOUL Jean-Paul	51 voix
	HAISSANT Gérard	51 voix
	HILLIGOT Jean-Paul	51 voix
	PAIZE Charles	51 voix
	GUIHEUX Daniel	51 voix

6° Commission DEVELOPPEMENT CULTUREL

Nombre de votants : 51

Sont élus :	KAZMIERCZAK Laurent	51 voix
	PEUVREL Christine	51 voix
	KERIBIN Nicole	51 voix
	BROSSAULT Bernadette	51 voix
	TROUBOUL Jean-Paul	51 voix
	BOUCAULT Jacqueline	51 voix
	MENARD Gilbert	51 voix
	GUILLAUME Anne-Marie	51 voix
	LALANDE Patrick	51 voix
	DEROCHE Nicolle	51 voix

7° Commission MOYENS GENERAUX

Nombre de votants : 51

Sont élus :	GENDROT Daniel	51 voix
	EON Christophe	51 voix
	LOUIS Marie-Anne	51 voix
	THELOHAN Patrick	51 voix
	BRIAND Marcel	51 voix
	BEAUJOUAN Thierry	51 voix

PLARD Bruno	51 voix
DENIEL Frank	51 voix
BRIZARD Philippe	51 voix
THEBAUD Alain	51 voix
LEGRAIN Sandrine	51 voix

*** DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE COMITE CONSULTATIF TIC ***

Au sein de la Communauté de Communes, il a été créé un comité consultatif chargé d’assurer le suivi du fonctionnement des espaces multimédia communautaires . Ce Comité TIC (technologies de l’information et de la communication) a pour rôle de :

- Faire remonter les témoignages des difficultés de fonctionnement et de tenter de les résoudre
- Etudier les statistiques et réfléchir aux meilleures orientations à prendre pour les espaces multimédia
- Organiser la communication, les action phares
- Cette commission peut aussi être invitée à réfléchir à certain sujet (sur les TIC, par exemple l’offre de connexion haut débit sur le territoire)
- De communiquer à l’ensemble des délégués du Conseil un rapport annuel sur les actions du Comité

Il est composé de :

- 4 délégués communautaires désignés par le Conseil et répartis entre les 2 Commissions « Moyens Généraux » - « Lien Social – Solidarités » (dont 1 appelé à présider le Comité)
- 1 élu nommé par chaque conseil municipal accueillant un espace multimédia
- 2 personnes bénévoles et 2 suppléants nommés par chaque équipe de bénévoles
- Animatrice Multimédia

Il est alors procédé à la désignation des 4 délégués appelés à siéger au Comité TIC, à scrutin secret .

Nombre de votants : 51

Sont élus :

- | | | |
|---|---------------------|---------|
| - de la Commission « Moyens Généraux » | Mr THELOHAN Patrick | 51 voix |
| | Mr THEBAUD Alain | 51 voix |
| - de la Commission «Lien Social – Solidarités » | Mr THEBAULT Yves | 51 voix |
| | Mr DUPONT Alain | 51 voix |
-

*** DESIGNATION DES DELEGUES AU SMICTOM DU NAR ***

Compte tenu de l'adhésion de la Communauté de Communes au SMICTOM du NAR (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon), il y a lieu de désigner les représentants communautaires dans ce syndicat mixte, selon la répartition suivante :

24 délégués titulaires + 24 délégués suppléants

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (qui ne sont pas forcément des délégués communautaires) .

La Communauté de Communes désigne en plus : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants (issus du Conseil Communautaire, et représentant les 7 Communes les plus peuplées, à savoir : BAIN DE BRETAGNE, MESSAC, CREVIN, PLECHATTEL, CHANTELOUP, ERCE EN LAMEE, TRESBOEUF) .

Il est alors procédé à la désignation des délégués pour le SMICTOM du NAR, par vote à bulletin secret .

Nombre de votants : 51

Sont élus ⇨

DELEGUES TITULAIRES

	NOM Prénom	Nombre de voix
BAIN DE BRETAGNE	HILLIGOT Jean-Paul	51
CREVIN	BOURGEAULT Jean-Claude	51
ERCE EN LAMEE	HARDAT Bénédicte	51
MESSAC	BOSCHEREL Dimitri	51
LA NOE BLANCHE	GARDAN Christine	51
PANCE	GENDROT Michel	51
PLECHATTEL	PAITEL Jean	51
POLIGNE	WIDLOECHER Jean-Michel	51
TEILLAY	RENARD Dominique (Mr)	51
LA BOSSE DE BRET.	DEROCHE Nicolle	51
CHANTELOUP	LALANDE Patrick	51
LA COUYERE	CONNUEL Roselyne	51
LALLEU	LAINE Paul	51
LE PETIT FOUGERAY	RIDARD Denis	51

SAULNIERES	PHELIPPE Joseph	51
LE SEL DE BRETAGNE	LEVASSEUR Marie-Blanche	51
TRESBOEUF	BARBOTIN Eric	51
CTE DE COMMUNES		
- Bain de Bretagne	LECLERC Jean-Yves	51
- Messac	GEFFRAULT LUC	51
- Crevin	GOURMAUD Stéphane	51
- Pléchatel	HAISSANT Gérard	51
- Chanteloup	DETRICHE Véronique	51
- Ercé en Lamée	MARTIN Rémy	51
- Tresboeuf	GUIHEUX Daniel	51

DELEGUES SUPPLEANTS

	NOM Prénom	Nombre de voix
BAIN DE BRETAGNE	LASNE Anne-Marie	51
CREVIN	BARBOTIN Sébastien	51
ERCE EN LAMEE	OTTINO Laurent	51
MESSAC	GUILLOIS Claude	51
LA NOE BLANCHE	DESCHAMPS Françoise	51
PANCE	CHATELIER Christian	51
PLECHATEL	LIZE Amand	51
POLIGNE	THOMAS Pierre	51
TEILLAY	FRALIN Yvonnick	51
LA BOSSE DE BRET.	AMOSSE Nathalie	51
CHANTELOUP	DORMEAU Esteban	51
LA COUYERE	BRILLET Louis	51
LALLEU	PRIME Evelyne	51
LE PETIT FOUGERAY	PICHARD Jean	51

SAULNIERES	GOUVERNEUR Gilles	51
LE SEL DE BRETAGNE	LECHAT Céline	51
TRESBOEUF	TOINEL Alain	51
CTE DE COMMUNES		
- Bain de Bretagne	JOUADE François	51
- Messac	BEAUDOUIN Yves	51
- Crevin	FORGET Nelly	51
- Pléchatel	DENIS Bernard	51
- Chanteloup	NICOLAS Sébastien	51
- Ercé en Lamée	EON Christophe	51
- Tresboeuf	MOUTEL Annie	51

*** DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE ***

Compte tenu de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays des Vallons de Vilaine, il y a lieu de désigner les représentants communautaires dans ce syndicat mixte, selon la répartition suivante :

20 délégués titulaires + 20 délégués suppléants

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune .

La Communauté de Communes désigne en plus : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (issus du Conseil Communautaire, et représentant les 3 Communes les plus peuplées, à savoir : BAIN DE BRETAGNE, MESSAC, CREVIN) .

Il est rappelé que ce Syndicat est composé des Communes de Communes du Canton de Guichen, et de Moyenne Vilaine et du Semnon . Il a pour objet :

- ✓ L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale
- ✓ Le suivi de la mise en œuvre de chacun des Programmes Locaux de l'Habitat des Communautés de Communes

Il est alors procédé à la désignation des délégués pour le Syndicat Mixte du Pays des Vallons de Vilaine, par vote à bulletin secret .

Nombre de votants : 51

Sont élus ⇨

DELEGUES TITULAIRES

	NOM Prénom	Nombre de voix
BAIN DE BRETAGNE	THEBAULT Yves	51
CREVIN	BOURGEAULT Jean-Claude	51
ERCE EN LAMEE	DERVAL Patrick	51
MESSAC	BEAUJOUAN Thierry	51
LA NOE BLANCHE	GARDAN Christine	51
PANCE	KAZMIERZACK Laurent	51
PLECHATEL	BOURASSEAU Eric	51
POLIGNE	RINFRAY Guy	51
TEILLAY	MELLET Yvon	51
LA BOSSE DE BRET.	DUPONT Alain	51
CHANTELOUP	THELOHAN Patrick	51
LA COUYERE	CHEDMAIL Constant	51
LALLEU	BARREL Bruno	51
LE PETIT FOUGERAY	LANDEL Gilbert	51
SAULNIERES	PILARD François	51
LE SEL DE BRETAGNE	MENARD Gilbert	51
TRESBOEUF	MOUDEL Annie	51
CTE DE COMMUNES		
- Bain de Bretagne	GUILLAUME Anne-Marie	51
- Messac	GEFFRAULT Luc	51
- Crevin	GENDROT Daniel	51

DELEGUES SUPPLEANTS

	NOM Prénom	Nombre de voix
BAIN DE BRETAGNE	LEVILAIN Paul	51
CREVIN	BARBOTIN Sébastien	51
ERCE EN LAMEE	MARTIN Rémy	51
MESSAC	GUILLOIS Claude	51
LA NOE BLANCHE	GUYOT Hervé	51
PANCE	CALVEZ Jean-Paul	51
PLECHATEL	JAHIER Georges	51
POLIGNE	VILLALARD Maryse	51
TEILLAY	KERIBIN Nicole	51
LA BOSSE DE BRET.	DEROCHE Nicolle	51
CHANTELOUP	LALANDE Patrick	51
LA COUYERE	BEAUFILS Gérard	51
LALLEU	LAINE Paul	51
LE PETIT FOUGERAY	NOEL Olivier	51
SAULNIERES	DENIEL Franck	51
LE SEL DE BRETAGNE	AULNETTE Jean-Louis	51
TRESBOEUF	GELDREICH Jean	51
CTE DE COMMUNES		
- Bain de Bretagne	BROSSAULT Bernadette	51
- Messac	LEFEVRE Jean-Bernard	51
- Crevin	THEPAULT Muriel	51

*** DESIGNATIONS DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU
« PAYS TOURISTIQUE DES PORTES DE BRETAGNE » ***

Par délibération du 5 Juillet 2007, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du « Pays touristique des Portes de Bretagne » :

Ce syndicat est chargé :

- D'élaborer et de participer à la mise en œuvre d'un projet de développement touristique du pays en liaison avec l'ensemble des partenaires privés et publics ;
- De contribuer par un soutien technique aux porteurs de projets à l'aménagement et au développement de l'offre touristique ainsi qu'à l'organisation de la production dans ce domaine ;
- D'assurer des actions de promotion de l'offre touristique à l'échelle du pays touristique et de favoriser sa commercialisation en cohérence avec les interventions régionales et départementales ;
- D'organiser, de participer à des opérations de mise en réseaux et d'accompagnement des différents acteurs du tourisme local autour de démarches qualité ou collectives à l'échelle du pays touristique ;
- De réaliser des études en matière de développement touristique à l'échelle du pays touristique ;
- De participer à l'observation de l'économie touristique locale ;
- De détecter les besoins en formation des acteurs locaux du tourisme et de participer à la mise en œuvre des actions de formation .

Ce Pays touristique couvre le territoire qui regroupe :

- La Communauté d'Agglomération Vitré Communauté
- La Communauté de Communes « Au pays de la Roche aux Fées »
- La Communauté de Communes du Canton de Guichen
- La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon
- La Communauté de Communes du Pays Guerchais

Les statuts du Syndicat Mixte indique que le Comité Syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des E.P.C.I. membres, à raison de :

. 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour les E.P.C.I. de 25.001 à 40.000 habitants (population DGF prise en compte), correspondant à la taille de population de la Communauté de Communes .

Il est alors procédé à la désignation des délégués pour le Syndicat Mixte du Pays Touristique des Portes de Bretagne, par vote à bulletin secret .

Nombre de votants : 51

Sont élus ⇨

- Délégués titulaires :	DERVAL Patrick	avec 51 voix
	TROUBOUL Jean-Paul	avec 51 voix
	MELLET Yvon	avec 51 voix
	HILLIGOT Jean-Paul	avec 51 voix

- Délégués suppléants :	CHEDMAIL Constant	avec 51 voix
	LANDEL Gilbert	avec 51 voix
	MENARD Gilbert	avec 51 voix
	BARREL Bruno	avec 51 voix

*** QUESTIONS DIVERSES ***

Mr MELLET présente le personnel communautaire assistant à la réunion, et fournit différentes informations aux nouveaux délégués sur les compétences de la Communauté de Communes, les finances, et les différents dossiers en cours .

Il a été remis à chaque délégué un « kit d'accueil » composé des éléments suivants :

- ✓ Une présentation du territoire de la Communauté de Communes et son historique
- ✓ La répartition du nombre de délégués communautaires par commune
- ✓ La composition du nouveau conseil communautaire
- ✓ La carte de l'intercommunalité en Ille et Vilaine
- ✓ Une présentation succincte du Contrat de Territoire
- ✓ Les statuts de la Communauté de Communes
- ✓ Une information sur le statut de l' élu intercommunal
- ✓ Le rapport d'activités 2006 de la Communauté de Communes
- ✓ Le dernier numéro paru du journal de la Communauté de Communes

Enfin, Mr MELLET informe les délégués de la tenue de la prochaine réunion de Conseil Communautaire, programmée le mardi 15 avril 2008, à 20h 30, au Petit Fougeray .

Affiché le 14 Avril 2008

Le Président,

Yvon MELLET